L'ABEILLE.

PAR BULLIET, BULLEN & MAGNE
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance ; pour l'autre, dix piastres pour la moitié de l'année courante, payables pour les nouveaux souscripteurs, payables d'avance pour toute l'année, ou bien l'abonné ne voudra pas faire appeler après la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que ces conditions n'aient été remplies.

Les abonnés qui voudront recevoir leur abonnement devront en donner avis par écrit, ou autrement pratique le terme de leur abonnement sera expiré.

Annonces : Une piastre par carré de chaque lanterne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré se divise en dix lignes en moins.

Avantages pour l'année aux annonces.—Les avis et personnes tenant magasins de détail, des tabagies, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80 ; les gens pour payer, le terme et le taux à la vapeur, $100 ; marchands de commerce faisant la commission, $60. Ces chargements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des nouspapiers qui avis est limité à trois fois par semaine, et trois fois par semaine.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes domiciliées, boire, moubler, les articles signés par des noms, les annonces de spectacles, &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles prévus ou à parcaire pour chaque insertion.

Les Annonces où articlés d'une nature persona nelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double de prix des annonces ordinaires d'avance.

Les Annonces qui concernent de la vente, ou les affaires d'un absent à l'année, telles que vente à encan par autorité de justice, vente de plantation, et autres telles, recevront la même insertion après les décès &c. &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Avis. Annonce de faillite sera publiée, à moins qu'il ne soit par l'insertion n'aitait payée d'avance, ce qu'il ne sera répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour la nouvelle du public, faisant insérer chaque jour, seront annoncés, pendant la saison des plaisirs pour cent $150.

Les Avocats de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature partisane, paieront le double du prix ordinaire.

LA VÉRITÉ EST GRANDE ET PRÉVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pilules de sa merveille pour le sang ont été vendues pendant les dernières six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir le mauvais effets des pilules les et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs se trouvent être mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard de décider

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'encourager au public et lui vendre ses vilas préparations, sachant fort peu des conséquences pouvoir qu'ils risquaient et leurs patients.

Il est notoire que les charlatanes et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissant nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyspepsie rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, tendrement d'estomac, maladies du foie, de la peau, du nez et des glandes, douleurs dans les cotes, dos et reins peau dessous du cœur et de l'estomac, vue interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, nausées, aversion pour la vue, et la odeur de la cuisine, crudités sur la peau, démangeaisons, affections nerveuses, enflures des glandes du cou, de l'estomac, tous, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules susdites jouit de sa santé et médecin le plus estimé, reconnu par les plus célèbre médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dorsey, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules susdites agissent directement sur le sang et sont absolument inoffensives et sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composée entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations ou sans exposer du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire une diète particulière.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'établira pas le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont de plus efficace purificateur du sang et Renovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les médecines dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs maux cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boite de pilules de sobrarelle et une bouteille du sirop composée de sarsaparille et autres racines pour purifier le sang et guérir les maladies qui résultent de la mauvaise qualité du sang. Il est notoire que la seule place où l'on puisse les acheter naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. 1y-No. 96 1 3

DR. J. EVANS,

Old Galena Head, no. 12, Peck-Slip, New-York.

Une partie audessus de Water Street, a mairie chez un pendant la chef.

La méthode inspirée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, affectés le *syphilis*, *gonorrhée*, *rhumatisme*, *affections mercurielles*, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratique au dispensaire, no. 12 Peck Slip, New York, qui a été établi depuis plusieurs années. Les personnes qui sont atteintes de maladies secrètes ou autre peuvent être guéries en sûreté et promptement sous un bon administrera en cours ou à domicile efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui ont longtemps souffert avec de graves maux liés ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de prétendus docteurs, qui ne font que publier un nom ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place ; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Gallena Head Dispensary, no. 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description, de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franchi ne seront pas reçues.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres, sont notifiés de ne point introduire aucune de leurs bord, sous les risques des pénalités de la loi.

BEAUREGARD.

$5 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, la négresse CELESTE, âgée de quarante ans, ayant des marques sur la figures de la Guinée, les jambes cicatrisée, les talons fendu, elle est petite taille et mal, vetue d'une robe de coton marron, appartenant à Mme. Jean Garnier, rue Dauphine. Ceux qui la prendront la ramèneront rue du Quartier no. 111 ou à la geolle. 11 juin—1

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harri de la Nelle. Orléans. Il déclare que son maître est maçon. Il a une plaie sous la semelle du pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Sherif.

Paroisse St. Jn. Baptiste 10 mai 22 m

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr Emile Démécourt de la Nelle. Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Sherif.

Paroisse St. Jn. Baptiste 10 mai 22 m

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Dauzan frères, le 13 mai le nègre PIERRE, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 1 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes cassées, la droite plus que la gauche, les deux talons cassés. Il a emporté un habit de drap noir presque tout et environ $200 presque tout en or.

25 juin 1 DAGUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le nègre PETER, taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux ressortis, toujours riant. Il est porteur de 25 arrêts de sa maîtresse, demeurant dans la rue Bourbon Elysées, entre Urquhart et Girod. Il a emporté son linge avec lui. Quiconque le ramènera ou en donnera des nouvelles à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geoles d'en bas.

23 Mme. Vve. L. SOULANT.

$20 DE RÉCOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds ; il est coupe comme le marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.

20 m chemin du Bayou.

---

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui livrera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 26 ou 30 ans, petite taille et parle généralement un mauvais anglais. Elle a un mauvais habitude autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux *comme cuisinier*, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.

H. U. WILKINSON, 81, Canal.

VENTES A L'ENCAN

PAR P. E. TRICOU

EN vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1839, par l'Honorable Cour de Paroisse, dans l'affaire de P. J. Tricou, syndic de J. F. Perault, h. d. c. contre Simon Renaud et Constantin Debergue, sur opposition en partage, il sera vendu le lundi 1 juillet prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis :

Un lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le No. 4, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 20 février 1836, et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors notaire ; le dit lot de terre mesurant 120 pieds, 9 pouces face à la rue St-Ferdinand, entre les rues de la Levée et de la Visitation, sur une profondeur de 70 pieds 1 pouce, 7 lignes.

Conditions : Comptant.

Les frais de vente et passera chez Jules Mazy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7m—24, 31, 30, 28, 6, 6t

PAR A. D. DORIOCOURT, Encanteur.

Vente sans réserve.

IL sera vendu mardi le 18 Juin 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis :

1o.—Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Hôpital entre Morales et Urquhart, faisant partie du terrain No. 199, dans l'île No. 30, ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une MAISON, briquetée entre pièteaux composée de quatre appartements ; la maison n'est pas entièrement achevée, il y manque deux planches à ériger nier et l'enduit.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés et hypothèque.

2o.—Un lot de terre faisant partie du terrain No. 234, situé au faubourg Bourgogne. Le dit lot ayant, mesure française, 25 pieds de face à la rue Miltiade, entre les rues d'Amour et des Bonnes-Enfans, sur 61 pieds de profondeur. Ensemble, une PETITE MAISON, composée de deux appartements en bois.

Conditions—$500 comptant et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés et hypothèque.

Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, pardevant F. Percy, not. pub. 7 mai 5

PAR T. MOSSY & GARIDEL

EN vertu d'un ordre del'honorable Cour de Paroisse, pour le parroisse de la Nelle. Orléans, en date du 20 avril 1839, il sera vendu le mercredi, 26 juin 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale, sous la direction de M. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Jacques Gardeau, les propriétés suivantes, abthdonnées par le failli à ses créanciers :

Une maison en bois située sur le Lac Pontchartrain, vis à vis l'Hôtel Washington, de Milneburg, avec toutes les dépendances de la dite maison, appartenant par moitié indivise et à parties égales à Mr. Jacques Mérit et Mr. Jacques Giraudeau ; ainsi que tous les droits que lesdits propriétaires peuvent avoir sur l'emplacement, ou cette partie du lac sur lequels cette maison et ses dépendances peuvent être situées, sans aucune garantie de la part des vendeurs, quant à leurs droits de propriétés sur l'emplacement, ou cette partie du lac sur lequels cette maison et ses dépendances peuvent être établies et érigées. Le sieur Jacques Merle consent à la vente de sa moitié indivise et portion égale.

Conditions comptant.

La vente sera passé par C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23m—6, 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 26 juin

ROULEAUX A FRICTION AMELIOREES PATENTIÉES de T. W. FIELD, manufacturer de roues à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement ses négociants et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente ; et toutes marchandises dont les prix ne seront fixées resteront, aux risques des propriétaires après la vente, et elles seront vendues le jour suivant.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demie.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Course.

2 mai.

HYDROCOLONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à mettre par le soussigné. — Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influents de la Nouvelle-Orléans, Mr. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'on nomme hydrocolon, mais qui, modifié, et dont il a rendu l'emploi facile et agréable à la domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes consultant le docteur. Ce qui a déterminé Mr. Gicquel à ne rien négliger pour répondre à une telle confiance, et à mettre à la portée de tout le monde un établissement de bains, qui, jusqu'à présent, n'était exploité que par quelques personnes riches, et dont la plupart des médecins ne connaissaient pas les effets, c'est la certitude dans une infinité de cas de guérir ainsi qui a souvent été constatée par les médecins eux-mêmes.

Les bains de vapeur et de pluie sont reconnus pour être d'une grande efficacité dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyspepsie rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, tendrement d'estomac, maladies du foie, de la peau, du nez et des glandes, douleurs dans les cotes, dos et reins peau dessous du cœur et de l'estomac, vue interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, nausées, aversion pour la vue, et la odeur de la cuisine, crudités sur la peau, démangeaisons, affections nerveuses, enflures des glandes du cou, de l'estomac, tous, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules susdites jouit de sa santé et médecin le plus estimé, reconnu par les plus célèbre médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dorsey, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules susdites agissent directement sur le sang et sont absolument inoffensives et sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composée entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations ou sans exposer du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire une diète particulière.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'établira pas le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont de plus efficace purificateur du sang et Renovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les médecines dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs maux cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boite de pilules de sobrarelle et une bouteille du sirop composée de sarsaparille et autres racines pour purifier le sang et guérir les maladies qui résultent de la mauvaise qualité du sang. Il est notoire que la seule place où l'on puisse les acheter naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. 1y-No. 96 1 3

DR. J. EVANS,

Old Galena Head, no. 12, Peck-Slip, New-York.

Une partie audessus de Water Street, a mairie chez un pendant la chef.

La méthode inspirée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, affectés le *syphilis*, *gonorrhée*, *rhumatisme*, *affections mercurielles*, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratique au dispensaire, no. 12 Peck Slip, New York, qui a été établi depuis plusieurs années. Les personnes qui sont atteintes de maladies secrètes ou autre peuvent être guéries en sûreté et promptement sous un bon administrera en cours ou à domicile efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui ont longtemps souffert avec de graves maux liés ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de prétendus docteurs, qui ne font que publier un nom ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place ; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Gallena Head Dispensary, no. 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description, de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franchi ne seront pas reçues.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres, sont notifiés de ne point introduire aucune de leurs bord, sous les risques des pénalités de la loi.

BEAUREGARD.

$5 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, la négresse CELESTE, âgée de quarante ans, ayant des marques sur la figures de la Guinée, les jambes cicatrisée, les talons fendu, elle est petite taille et mal, vetue d'une robe de coton marron, appartenant à Mme. Jean Garnier, rue Dauphine. Ceux qui la prendront la ramèneront rue du Quartier no. 111 ou à la geolle. 11 juin—1

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harri de la Nelle. Orléans. Il déclare que son maître est maçon. Il a une plaie sous la semelle du pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Sherif.

Paroisse St. Jn. Baptiste 10 mai 22 m

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr Emile Démécourt de la Nelle. Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Sherif.

Paroisse St. Jn. Baptiste 10 mai 22 m

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Dauzan frères, le 13 mai le nègre PIERRE, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 1 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes cassées, la droite plus que la gauche, les deux talons cassés. Il a emporté un habit de drap noir presque tout et environ $200 presque tout en or.

25m1 DAGUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le nègre PETER, taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux ressortis, toujours riant. Il est porteur de 25 arrêts de sa maîtresse, demeurant dans la rue Bourbon Elysées, entre Urquhart et Girod. Il a emporté son linge avec lui. Quiconque le ramènera ou en donnera des nouvelles à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geoles d'en bas.

23 Mme. Vve. L. SOULANT.

$20 DE RÉCOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds ; il est coupe comme le marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.

20 m chemin du Bayou.

---

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui livrera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 26 ou 30 ans, petite taille et parle généralement un mauvais anglais. Elle a un mauvais habitude autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux *comme cuisinier*, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.

H. U. WILKINSON, 81, Canal.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine au Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous vous tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la parfaite *rétention des fonctions productives* et la *stérilité artificielle*, et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons ainsi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mon ure ou de nature vénéneuse ; enfin c'est une des plus belles découvertes médicale de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissants serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT.
EUGÈNE DE LAMARTINE.
ADRIEN DECRAND.
OCTAVE NICOLS.
JEAN BLANC.
ROBERT STEVENSON.
LOUIS COUREAU.
PIERRE DUPONT.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain ! Dans tous les cas de langueurs, lassitude ou débilité, il est infaillible ; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il ranime la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et secrètes sont toutes sur la facilité et la certitude avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce confortable remède, que les bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénéneuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfans. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et de nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produisent une entière connaissance de ses propriétés, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été dernièrement qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité de organe productifs* dans l'un ou l'autre sexe ; et conséquemment nous sommes heureux de pouvoir offrir au public, de grands succès dans les maladies du foie, dispepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine ne décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les veines et un rempli d'une bonne perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgatives ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas d'anciennes maladies, car dans ce cas si l'on administre un remède violent, il se produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires de reclament point son un remède ; par exemple, s'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin ; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit experimenté, cependant ils sont persuadés que ce cordial médecine infaillible qu'il tenge peut plus bien des cas exempter honorable et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant pendant les différés nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans de cas de maladies longues, comme les chroniques, tels que vérères aux maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

*Les personnes invitées à *Intimité l'essai*,*

ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent sur des maladies que les cordial n'a pu guérir ; ceux qui ont vu et senti ses effets féricieux ainsi que ceux qui croient que le calomel est la meilleure ou seul crue, et ceux encore qui ont essayés tous les remèdes connus de la faiseuse de médecine de ouvert nostrums. que l'on dit sorti de grande colle gre et sont déçus dans l'humble médecine chaste de de docteurs A. B. C. & Z. sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine sont par des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les yeux où elle est connue de quoi plus d'un an. 2 a

---

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dument autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nelle. Orléans, est prêt à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leur chargements, ainsi que les maisons et autres bâtisses, de navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie et aussi enjoint à ajouter et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,

22m-6m chez Godfrey Jones & Small, 28, Vieille-Levée.

FREMAUX, *Libraire et marchand de papiers peints* No. 147, rue de Chartres, vient de recevoir par les derniers arrivages de France et de New-York un grand assortiment de papiers peints et de bordures de toutes sortes.

Cet établissement vient de recevoir un No. 57, rebelle Canal quelques grilles comme ci-dessus. Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans rien frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.

57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en font fait usage pendant l'année dernière.

MM. Charles Harrod, Sam. J. Peters, William Brand, J. W. Breedlove, J. H. Leverich,
Col. Wm. Christie, Benj. Story, Henry Lockett, Esq. W. A. Gaines, A. B. Backner.

13 a

BLANC DE PLOMB—1000 barils de blanc de plomb No. 1 et 2, à vendre par

JARVIS & ANDREWS,
Enc. Commune et Tchoupitoulas.

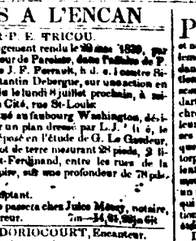

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		*De la Nlle. Orléans.*	
Char à cheval à 4 h.	A. M.	Char à cheval à 8 h.	A. M.
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " M.	"	1 " P. M.
"	3 " P. M.	"	4 " "
"	5 " "	"	6 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 3 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 2 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Chef de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant de Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 6 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par la locomotive, le vront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a m, et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures ils partiront toutes les demi heures, jusqu'à 11 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal, excepté à 8 1/2 de la rue du Canal.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne point mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
Ingénieur en chef.

11 mai.

LIGNE JOURNALIÈRE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

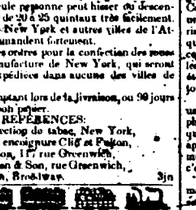

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mille Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mille Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mille Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mille Point se rendant à la convenance des passagers

A Mille Point la ligne, et deux jours se tiennent pour la malle de la Nelle. de Nashville et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passagers.

Bureau au Green River Hotel Bowling Green,
Bureau général de Poste Nashville,
" " Mille Point,
" " Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.

7 mai.

BUCKNER & FOUTE,

AVOCATS, Clinton (Mississippi.)

Référence à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORIEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
Nouvelle-Orléans.

28 m—fm

AVIS.—R. B. BYRES, encanteur, l'honneur communique pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Etrangers.

2 mai

EAUX MINERALES ARTIFICIELLE.

Pour BOISSON, établissement de Vr. MULLER, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment approvisionné, *Eaux simple de la Source pour table*, l'eau magnésienne-saturée, les eaux de *Selts*, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wals*, de *Clermont-Ferrand*, de *Seedlitz*, de *Barèges*, de *Saratoga et Congress* et en général toutes celles qui sont le plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule ou autrement, ainsi que toutes les eaux composées connues à l'étranger, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—6

AVIS D'ENCAN

JA BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente ; et toutes marchandises dont les prix ne seront fixées resteront, aux risques des propriétaires après la vente, et elles seront vendues le jour suivant.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demie.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Course.

2 mai.

HYDROCOLONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à mettre par le soussigné. — Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influents de la Nouvelle-Orléans, Mr. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'on nomme hydrocolon, mais qui, modifié, et dont il a rendu l'emploi facile et agréable à la domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes consultant le docteur. Ce qui a déterminé Mr. Gicquel à ne rien négliger pour répondre à une telle confiance, et à mettre à la portée de tout le monde un établissement de bains, qui, jusqu'à présent, n'était exploité que par quelques personnes riches, et dont la plupart des médecins ne connaissaient pas les effets, c'est la certitude dans une infinité de cas de guérir ainsi qui a souvent été constatée par les médecins eux-mêmes.

Les bains de vapeur et de pluie sont reconnus pour être d'une grande efficacité dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyspepsie rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, tendrement d'estomac, maladies du foie, de la peau, du nez et des glandes, douleurs dans les cotes, dos et reins peau dessous du cœur et de l'estomac, vue interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, nausées, aversion pour la vue, et la odeur de la cuisine, crudités sur la peau, démangeaisons, affections nerveuses, enflures des glandes du cou, de l'estomac, tous, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules susdites jouit de sa santé et médecin le plus estimé, reconnu par les plus célèbre médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dorsey, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules susdites agissent directement sur le sang et sont absolument inoffensives et sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composée entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations ou sans exposer du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire une diète particulière.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'établira pas le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont de plus efficace purificateur du sang et Renovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les médecines